

Objectif :

« Convivialité, Partage, Appartenance »

Le **Club Entreprendre en Plateau Briard** a pour objectif de rassembler les entreprises du Plateau Briard et des communes limitrophes, au sein d'une association de loi 1901 (adhésion payante, conseil d'administration et bureau, AG annuelle). Il permet à ses membres d'élargir leur réseau professionnel, d'échanger, de rencontrer des acteurs (publics, privés, institutions, associations) dans un cadre convivial, rythmé par des réunions périodiques (déjeuner, formation, séminaire, réunion, team building...) intra et interclubs du GPSEA.

Conditions d'adhésion :

Le Club s'adresse à toutes les entreprises (avec siret), quelle que soit l'activité, la taille ou la forme juridique.

Statut

Les adhérents doivent :

- Occuper un poste de chef d'entreprise (entreprise individuelle, mandataire social) **ou** ;
- Occuper un poste de direction (ex : directeur général, directeur du pôle communication, ...) d'une entreprise.

Localisation

- Sur le Plateau Briard ou limitrophes : l'adhésion doit être parrainée par un membre du club ;
- Entreprise remarquable hors secteur : l'adhésion doit être parrainée par un membre : l'adhésion sera validée à la majorité du bureau.

Autres

- Être à jour de la cotisation.

Si un candidat remplit les conditions, il peut alors soumettre sa candidature auprès du bureau.

(cf. site internet : <http://entreprendre-plateau-briard.fr/>).

Processus de recrutement :

Le demandeur doit avoir 2 parrains¹ de son choix, il peut être invité une fois à un événement du club avec accord du bureau. La demande d'adhésion doit ensuite être adressée et soumise aux membres du bureau qui doit donner son accord. Puis, 2 membres du bureau devront rencontrer ou avoir un entretien avec le demandeur, par exemple lors des déjeuners mensuels.

¹: adhérents de l'association

Engagements et règles de vie commune :

L'adhérent engage à :

- Respecter les règles de déontologie classiques entre membres ;
 - Privilégier l'intérêt general ;
 - Être une force de proposition ;
 - S'inscrire aux événements ;
 - Etre aussi assidu que possible ;
 - Privilégier le développement économique local (Achat, RH, Prestation, etc., entre membres) ;
 - S'impliquer dans la vie associative du club ;
 - Agir dans un état d'esprit favorisant le partage et les échanges.
-

Cotisation :

Pour l'amélioration de nos services, l'organisation des événements et des repas, la location des locaux et autres dépenses de l'association, une cotisation annuelle est demandée à chaque membre d'une valeur unique et fixe de : 100€ par année (votée en AG en 2021).

La période de cotisation s'entend sur une année.

Ex : du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 de l'année suivante

Cette charte a été mise en place pour le bon fonctionnement de l'association et pour une atmosphère conviviale lors de chaque rencontre. Elle est susceptible d'évoluer.

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du document, de les respecter et de les mettre en pratique.

Nom / Prénom / Qualité

«Lu et approuvé» Cachet de l'adhérent et signature

Nom / Prénom / Qualité

«Lu et approuvé» Cachet et signature de CEPB

Mise à jour le 2 juillet 2022